

AVIS AU PUBLIC

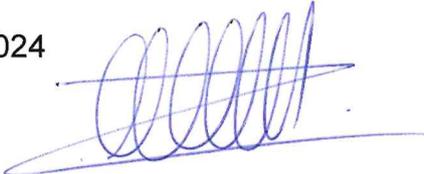
Conformément à l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, l'Administration communale de Saeul porte à la connaissance du public que l'Administration de la gestion de l'eau vient de recevoir la demande en autorisation de la part de l'administration communale de Saeul pour :

le renouvellement des réseaux d'assainissement dans la route d'Arlon à Saeul
(Partie B – Kierfechtswee)
(Ref. EAU/AUT/24/0902)

Saeul, le 11 octobre 2024



le secrétaire communal,
Joé Wolff



le bourgmestre,
Gérard Zoller